

## Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 24 septembre 2007, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Dianne Duchesne, Rock Morin et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard, la secrétaire-trésorière adjointe, Nicole Bouffard.

Absents : Denise Dubois, Éric Poiré et Marc Frappier.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2007-09-146

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des comptes à payer :
  - a) Rapport des comptes à payer :
    - Liste au montant de 135 771,75 \$
4. Période de questions;
5. Dossier lots intramunicipaux – Christian Léveillé;
6. Projet contrat – Monsieur Martin Hince;
7. Appui pour la demande d'une tour pour l'utilisation des cellulaires;
8. Adoption du budget révisé de l'OHM;
9. Appui au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II – Madame Marie-Andrée Dessureault;
10. Signature pour la demande de modification de la chloration;
11. Participation à une mutuelle de prévention;
12. Dérogation mineure – Matériaux Abitibi ltée;
13. Demande de subvention – Midget CC;
14. Dossier Hockey mineur;
15. Dossier Fortin-les-Berges;
16. Rapport des comités;
17. Questions diverses :
  - a) Sylviculture Lavérendrye inc.
18. Période de questions;
19. Information du directeur général;
20. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 5, 14, 15 et 19 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2007-09-147

3. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Rapport des comptes à payer :
  - Liste au montant de 135 771,75 \$;

Adoptée à l'unanimité.

4. **Période de questions**

Aucune question.

2007-09-148

6. **PROJET CONTRAT – MARTIN HINCE**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu:

QUE: La Ville de Macamic consent à la servitude de puits et le droit de passage sur le lot 24-3 du rang 7 du canton Royal-Roussillon qui appartient à la ville et détenu par Jean-Gilles Royer en vertu d'un bail de 10 ans.

QUE: Le directeur général, Denis Bédard ou une des secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt ou Nicole Bouffard soient autorisés à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution de la présente.

Adoptée à l'unanimité.

2007-09-149

7. **APPUI POUR LA DEMANDE D'UNE TOUR POUR L'UTILISATION DES CELLULAIRES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie la Corporation municipale du Canton Launay dans sa demande auprès de Télébec pour l'installation d'une tour pour permettre l'utilisation des cellulaires sur leur territoire.

Adoptée à l'unanimité.

2007-09-150

8. **ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Macamic avec une augmentation de la contribution municipale de 440 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2007-09-151

9. **APPUI AU PROJET DE MARIE-ANDRÉE DESSUREAULT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER - VOLET II**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II ;

ATTENDU QUE madame Marie-Andrée Dessureault désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est pour l'élagage de plantation;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Rock Morin, appuyée par le conseiller Yvan Verville, il est unanimement résolu :

S d=appuyer le projet présenté par madame Marie-Andrée Dessureault dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II;

S d=autoriser le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou une des secrétaires-trésoriers adjointes, Joëlle Rancourt et Nicole Bouffard, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2007-09-152

10. **SIGNATURE POUR LA DEMANDE DE MODIFICATION DE LA CHLORATION À L'USINE DE FILTRATION**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le directeur général, Denis Bédard ou l'ingénieur de la firme Degremont Technologies ou une des secrétaires-trésoriers adjointes, Joëlle Rancourt et Nicole Bouffard, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents

nécessaires et requis à la réalisation de ce projet.

QUE : La Ville de Macamic s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés en regard de l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité.

2007-09-153

11. **PARTICIPATION À UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2008 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération Québécoise des Municipalités** soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Macamic ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2007-09-154

12. **DÉROGATION MINEURE – MATÉRIAUX ABITIBI LTÉE**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication dans le journal L'Écho, édition du 5 septembre 2007, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 492, Route 101, propriété de Matériaux Abitibi Ltée;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par Matériaux Abitibi Ltée sur la propriété du 492, Route 101, Ville de Macamic, soit acceptée. Cette demande vise à :

- Permettre au bâtiment secondaire détaché d'avoir la hauteur des murs supérieure à 0.34 mètre à la norme et de permettre ainsi, que le toit excède de 1,26 mètre à la norme, tel que décrit au règlement 07-080 de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2007-09-155

13. **DEMANDE DE SUBVENTION – MIDGET CC**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accorde un appui financier au Club de hockey Midget CC pour un montant de 200 \$ pour l'achat d'une bannière en l'honneur du caporal Benoit Chevalier.

Adoptée à l'unanimité.

16. **Rapport des comités**

La conseillère Dianne Duchesne donne le suivi du dossier de la Corporation du Transport adapté.

17. **Questions diverses**

2007-09-156

a) **DOSSIER SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise monsieur Christian Léveillé à effectuer la vente du demi voyage de bois restant en divisant le produit de cette vente à part égale entre la Ville et Sylviculture Lavérendrye, autorise également la coupe de feuillus dans les lots épars et ce, de façon non exhaustive.

QUE : Advenant qu'il n'y ait pas de récolte sur les lots intramunicipaux, la Ville de Macamic couvre les frais pour la préparation du plan quinquennal, des projets Volet II et de Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux ainsi que tous les autres documents inhérents au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

18. **Période de questions**

Aucune question.

2007-09-157

20. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Yvan Verville et unanimement résolu de lever l'assemblée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉ.

---

Denis Bédard  
Directeur général et

---

Daniel Rancourt  
Maire

secrétaire-trésorier

6